

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 21 (1950)  
**Heft:** 8

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXI<sup>e</sup> ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N<sup>o</sup> 8. AOUT 1950

## SOMMAIRE :

*Le 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Association pour la défense des intérêts du Jura :  
Introduction. — L'ADIJ a 25 ans. — Notre bulletin «Les intérêts du Jura».  
Echos de la presse.*

## *Le 25<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE de l'Association pour la défense des intérêts du Jura*

### INTRODUCTION

*Le 8 juillet 1950, après son assemblée générale ordinaire, notre association célébrait le 25<sup>e</sup> anniversaire de son existence, dans une courte et sobre manifestation, à la halle de gymnastique de Delémont.*

*Notre bulletin du mois d'août sera entièrement consacré à cette commémoration, ouverte par la Fanfare municipale de Delémont à 12.25 heures. M. Frédéric Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président de l'ADIJ, rappela ensuite les circonstances dans lesquelles l'association fut créée et souligna les principales étapes de son réjouissant développement. Nul n'était plus qualifié que lui pour faire l'histoire de la société, dont il fut le président distingué pendant un quart de siècle. Son exposé sera publié intégralement dans le présent bulletin. Après M. Reusser, l'assemblée entendit un discours de M. le maire Louis Lovis, conseiller national, qui apporta à l'ADIJ le salut et les félicitations de la municipalité de Delémont. Celle-ci joua un rôle prédominant lors de la fondation de l'association. Malheureusement M. Lovis n'ayant pas écrit son discours, il ne nous sera pas possible de le publier. La manifestation se termina par un nouveau morceau de la Fanfare municipale. Elle avait duré un peu plus de 30 minutes.*

*Pour donner le reflet de la journée du 8 juillet 1950, qui doit rester comme un encouragement dans les annales de l'ADIJ, nous publierons encore des échos de la presse et nous terminerons par quelques renseignements sur le développement du bulletin de l'association, qui fut pendant 20 ans le fidèle messenger des organes dirigeants de l'association auprès de leurs membres et le porte-parole du Jura dans tous les milieux qui montrent de l'intérêt pour le développement de notre petite patrie.*

*25 ans d'activité, c'est un peu l'âge de l'adolescence pour une corporation. C'est le temps qu'il lui faut pour justifier les espoirs mis en elle lors de sa fondation. C'est aussi la marge nécessaire pour consolider ses fondements et mûrir ses moyens d'action. Et la ques-*